

Madame la commissaire enquêteur,

J'ai 43 ans et j'habite à Beaugency depuis presque trois ans. Ma famille et moi avons élu domicile non loin de la zone ActiLoire et du lycée François Villon. Le bien-être à Beaugency a motivé notre choix de quitter un petit village de campagne pour une ville de taille moyenne avec ses services associés. On y trouve entre autres la gare SNCF sur la ligne Orléans-Tours, une offre culturelle riche avec une médiathèque, un cinéma et un théâtre, de nombreuses installations sportives et la présence de collèges et de lycées.

Vous l'aurez compris, cette cité médiévale a de nombreux avantages et nous l'aimons.

Notre choix d'y habiter a été guidé par du bon sens : loger à proximité de son lieu de travail est une qualité de vie importante et au vu du coût de l'énergie également une économie non négligeable.

Nos déplacements sont faits principalement à vélo toute la semaine et nous souhaitons soutenir des projets qui tiennent la route. Ce n'était pas le cas du projet Parcolog et ce n'est certainement pas le cas du projet Delta.

J'avais déjà contribué l'an passé à l'enquête publique sur Parcolog pour m'opposer fermement à l'installation de la plateforme logistique XXL et je réitère pour le projet Delta.

En effet, ce « bâtiment à usage d'entreposage » présente des dimensions gigantesques (plus de 400m de long!) et rend les autres bâtiments présents ridiculement petits. La cartographie satellite du projet fait apparaître une emprise au sol qui est égale à un tiers de toute la zone ActiLoire existante et à la moitié du centre-ville de Beaugency.

Comment implanter d'autres activités si on choisit de consacrer une partie du foncier restant à ce projet ? C'est incohérent et la position des nos élus est difficile à comprendre. D'ailleurs, aucune réunion d'information publique n'a été programmée pour expliquer le projet et répondre à nos préoccupations. Pourtant, nos élus ont voté le 18 février 2021 la charte de la démocratie participative où Monsieur Mesas entend vouloir changer la gouvernance avec les citoyens (voir Beaugency Mag n°20 - page15). Ça laisse un sentiment amer...

On lit dans le Beaugency Mag de mai 2023 n°26 que Rexel va s'implanter à Beaugency.

« L'entreprise française, leader de l'équipement électrique, a choisi de s'installer dans la zone Actiloire ».

Je relève des imprécisions :

- Le terrain convoité est hors périmètre de la zone Actiloire (déjà signalé à M. le Maire lors d'une discussion sur le marché de Beaugency).

- Cette entreprise au chiffre d'affaires de 18,7 milliards d'euro en 2022 qui compte 26000 collaborateurs dans 21 pays à travers 1900 agences est cotée en bourse. On lit sur leur site « Le groupe PPR (Pinault-Printemps- Redoute) se sépare de Rexel en mars 2005, au profit d'un consortium composé de Clayton, Dubilier & Rice, Eurazeo et Merrill Lynch Global Private Equity »

On est loin de la PME française décrite dans l'article avec ses 125 salariés de Baule qui souhaite d'agrandir.

Toujours dans l'article du Mag, aucune mention d'une future enquête publique n'y est indiquée. Cela trompe les gens sur la marchandise, si j'ose dire !

Si on se fie aux documents d'urbanisme toujours en vigueur comme le PADD, on peut lire :

« Sur son territoire, la Municipalité souhaite privilégier l'implantation d'entreprises générant peu de nuisances, et qui ne soient pas trop consommatrices d'espace.

Dans la mesure où le parc d'activités ActiLoire n'offrira plus, très prochainement, de disponibilités foncières, la Ville souhaite l'étendre, tout en préservant les habitations des nuisances éventuelles. Dans ce sens, un partenariat avec la commune limitrophe de Messas est engagé, afin d'envisager le projet d'extension et de développement de la zone

ActiLoire ».

Depuis 2005, date de validation du PLU, les objectifs ont visiblement dévié vers de la logistique XXL plutôt que de l'artisanat ou de l'industrie à échelle humaine.

C'est sans compter que depuis vingt ans, on ne peut plus nier le dérèglement climatique dû principalement aux activités humaines et à son expansionnisme ravageur. C'est totalement à l'encontre des recommandations faites par la communauté scientifique.

Il y a un potentiel économique à creuser dans l'économie sociale et solidaire. Par exemple, on peut citer les Ateliers Ligériens sur la commune limitrophe de Tavers qui au travers de sa ressourcerie emploie des gens en contrats aidés (environ 16 postes équivalent temps plein). Ces « valoristes » trient les objets amenés par les usagers qui souhaitent s'en débarrasser. Le gisement de « déchets » est important et on pourrait développer encore plus cette philosophie de trier, réparer, réutiliser et embaucher des personnes supplémentaires. Je suis moi-même bénévole dans cette association et je reconditionne des ordinateurs jugés obsolètes. C'est assez déprimant de voir tout ce qu'on jette et tout ce qu'on pourrait sauver de la destruction. Pour cela, il faut de la ressource humaine donc créer des postes.

La crise économique nous incite à consommer autrement et à faire durer nos objets. Les municipalités, communautés de communes, le département doivent encourager davantage ce genre de pratiques. C'est tout un secteur qu'il faut construire localement et durablement (dernièrement à la ressourcerie un nouveau poste de technicien électroménager a été créé)

Je lis également dans le dossier que le site devrait fonctionner 24h/24 et 7j/7 d'où ma crainte pour les cyclistes que nous sommes. Cela signifie plus de trafic dans Beaugency donc plus d'insécurité pour les cyclos. On comprend pourquoi les zones de Mer et de Meung sur Loire ont accueilli ce genre d'entrepôts, ils ont l'infrastructure routière adaptée et ils sont **pourvus d'une sortie d'autoroute** pour éviter un trafic supplémentaire dans la ville.

Nous avons choisi cette ville entre autres pour faciliter notre mobilité puisque nous travaillons là où nous résidons. Nos vélos sont nos outils quotidiens et la circulation des voitures et des camions notre crainte quotidienne.

J'emprunte la RD2152 sur une petite portion soit à peu près une minute de mon temps de pédalage. J'observe tous les matins plusieurs poids lourds sur cette portion pendant ma minute dans les deux sens de circulation. Je suis conscient que je me trouve sur l'axe ligérien et que cet axe est stratégique mais voilà mon inquiétude : la conséquence directe de l'installation de cet entrepôt va engendrer encore plus de camions et de voitures sur nos routes : 40 poids lourds et 150 véhicules légers pour ce projet (E6-Etude d'impact – RNT page 43/50).

A noter qu'il y a confusion dans les documents entre **nombre** et **mouvement** de VL ou PL.

Ainsi, un seul PL en arrivant sur site et en le quittant crée deux mouvements (E3-Description du projet – RNT page 16/23). On trouve également un nombre différent de VL soit 150 ou 190, cela dépend du document.

Sur ce projet actuel, je suis plus particulièrement inquiet par les véhicules légers **utilitaires**.

Ma crainte sont les livreurs payés à la course qui délivrent des paquets jusqu'aux domiciles des particuliers ou des entreprises. Leur conduite est souvent dangereuse et leur salaire est indexé sur le nombre de colis déposés. On comprend qu'ils sont pressés de dépasser le cycliste ou que l'arrêt du stop peut être optionnel pour eux.

**Je ne trouve pas d'indications à leur sujet.** On parle de véhicules légers VL mais j'ai compris qu'il s'agissait du personnel : 3 équipes de 50 personnes qui travaillent en 3/8 et l'équipe administrative de 40 personnes donnent les 190 véhicules (si on fait l'hypothèse que tout le monde prend sa voiture sans aucun passager).

Ces coursiers ne sont sans doute pas intégrés au projet car ce sont des sous-traitants et ne font pas partie du personnel de l'exploitant et je pense qu'il est dommage de ne pas en tenir compte notamment sur l'étude de trafic.

Combien y aura-t-il de **mouvements** de véhicules utilitaires type Renault Trafic qui assureront la livraison des clients particuliers ou professionnels par jour ?

Je suis un cycliste adulte et responsable mais comment ne pas être inquiet quand nos enfants empruntent les rares pistes cyclables de la commune et doivent emprunter des tronçons de routes lorsque le maillage des pistes est inexistant. L'axe ligérien de la RD2152 coupe la ville en deux parties et les habitants du Nord que nous sommes souhaiterions rejoindre le Sud de façon sûre. Une voie verte est en cours de réalisation le long de la RD2125, on ne peut que s'en féliciter mais le maillage est loin d'être satisfaisant. Ce sont les accès à ces voies vertes qui peuvent être dangereux. Dommage que l'urbanisme français n'ait pas été aussi structurant pour les vélos qu'en Allemagne ou en Belgique.

L'engouement pour le vélo et notamment pour les vélos électriques a augmenté considérablement la part des vélos sur la route. Si on augmente également le trafic, il y aura mécaniquement plus d'accidents. Par exemple, en mai 2022, la mortalité à vélo a bondi de 20 % par rapport à 2019 (avant l'émergence des vélos et vélos électriques.) *Source LeMonde : « Hausse préoccupante » de la mortalité des cyclistes en France*

Je me pose une dernière question de bons sens : si le client final (Rexel?) souhaite s'agrandir et créer un siège régional, pourquoi ne pas investir dans le foncier et être propriétaire de sa structure plutôt que de partir sur de la location ? Notre maire nous rétorque que si nous nous opposons à leur installation, la société quitterait le territoire et nous serions coupables des 125 emplois perdus. Il nous a proposé de faire venir des salariés de Rexel pour qu'on leur dise qu'ils allaient perdre leur emploi.

Est-ce bien raisonnable de penser cela quand on sait que Rexel n'est ni une PME ni en difficultés financières et cherche à augmenter ses magasins automatiques pour mailler le territoire ?

Malheureusement, notre environnement et sa protection tout comme notre santé sont toujours au second plan alors que cela devrait être l'inverse, c'est au projet de s'adapter à l'environnement et non pas l'inverse.

Occupons les espaces vacants, réhabilitons les friches, améliorons le bilan énergétique des bâtiments, il y a tant à faire qui est générateur d'emplois et plus vertueux que d'installer des magasins automatiques sur des terres nourricières pour que le client soit livré le plus rapidement possible.

Merci d'accorder du temps à mon courrier.

Guillaume Nonnenmacher